

Fiche d'inscription et contrat de stage

A compléter et à renvoyer accompagnée
de votre règlement à

Sandrine Chatenet
22D avenue du Gers, Apt 2
31270 Frouzins

Titre du stage : **Ouverture de Conscience : la voie du corps**

Date du stage : Lieu de stage :

Nom :

Prénom : Né(e) le :

Adresse

Code Postal : Ville :

E-mail (Écrire TRES lisiblement) :

Téléphone :

Tarif du stage : 290€

Joindre à ce document :

1) **Le règlement de l'acompte : 90€** à l'ordre de **Sandrine Chatenet**, il sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) **Le reste du règlement en 1 ou 2 chèques** à l'ordre de **Sandrine Chatenet**. Ils seront encaissés étalés sur 2 mois maximum à compter de la date de démarrage du stage.*(Ne pas mettre de date précise, indiquez uniquement le mois souhaité)

Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le reste du règlement sera réalisé dans son intégralité au plus tard le premier jour de formation. L'acompte sera quand même demandé par avance pour valider l'inscription.

3) **Le contrat de stage dûment rempli, lu et approuvé.**

Date : Signature:

Sandrine Chatenet – 22D avenue du Gers, Apt 2, 31270 Frouzins
0608308115
sandrinechatenet9@gmail.com
www.sandrinechatenet.com
Siret : 48246301500081

CONTRAT DE STAGE

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de stage entre Sandrine Chatenet et Mme ou Mr
.....(merci de compléter)

Article 1 : Nom et durée du stage

Stage ouverture de Conscience : La voie du corps

Durée de la formation 2 jours

Article 2: Niveau de connaissance préalable

Ce stage est ouvert à tout public

Article 3 : Objectif de stage

Ce stage vous propose d'expérimenter un développement intérieur par une reconnexion corporelle et énergétique, une voie de retour à l'instant présent, une ouverture de conscience l'intelligence universelle qui nous anime.

Article 4 : Contenu de stage

Un mélange de transmission théorique et de pratiques corporelles, énergétiques, respiratoires et méditatives guident ce stage, vers une reconnexion à Soi et une ouverture de conscience.

Ce stage n'a pas de but médical ni paramédical. Il se positionne en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'a aucun caractère sexuel et respecte la liberté et les droits individuels de chacun.

Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Mme Sandrine Chatenet par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L6353-5 du Code du travail).

Au-delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.

Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé.

Le paiement du solde se fait en une à deux fois maximum (étalé sur 2 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation).

Article 7 : Engagement des formateurs et Annulation

Sandrine Chatenet s'engage à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme. Sandrine Chatenet se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées seront intégralement remboursées ou, au choix, reportés sur une prochaine session.

Sandrine Chatenet ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire.

Article 8 : Engagement du stagiaire

Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement.

Le stagiaire s'engage à suivre la totalité du stage.

Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé du stage non effectués. Néanmoins tout stage entamé est dû (ou reporté sur une autre session).

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait en double exemplaire : le
à

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)
accompagné de la mention « lu et approuvé »

Pour l'organisatrice de stage:

Sandrine Chatenet

Sandrine Chatenet –
22D avenue du Gers, Apt 2, 31270 Frouzins
06 08 30 81 15
sandrinechatenet9@gmail.com
sandrinechatenet.com
Siret : 48246301500081

